

## Réunion du 20 Janvier 2024

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **samedi 20 janvier**, à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12/01/2024

**Présents** : MM. ROUANNE Hervé, RÉVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, VEYSSIÈRE Alain, ESTRADE Jeanine, CHIEZE Adrien, JAMMET Nicolas, BROUSSE Michel, COUSQUE Cyril, TEULIERE Jérôme

**Absents** : M.CHAMBON Mathieu

Madame ESTRADE Jeanine a été élue secrétaire.

### **2024-001 – Subvention DETR :Création de voirie**

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a fait l'acquisition en 2017 d'un bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AE 44. Aujourd'hui l'accès se fait par la rue de la Charrière qui est une voie étroite dans laquelle la circulation des poids lourds est difficile voir impossible pour les gros tonnages.

La commune envisage de créer une voirie nouvelle afin de faciliter l'accès à ce bâtiment. Pour réaliser ces travaux la commune réactualise et reconduit la demande de subvention DETR déposée en 2023 pour cet aménagement foncier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Charge Le Maire du suivi du dossier

### **2024-002 - Maison Lalo : effondrement d'un mur**

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil de la démolition partielle d'un mur de la façade Nord Est de la maison Lalo.

Il informe qu'à la suite de la dernière réunion du Conseil du 19 décembre 2023, une demande de devis a été faite aux entreprises suivantes :

- L'Entreprise Xaintrie Construction pour un montant de 22 180 € H.T
- L'Entreprise FAUCHER Bernard d'un montant de 9 845 € H.T

Suite à la déclaration de sinistre auprès des assurances, un expert désigné est venu afin d'évaluer les dégâts, à ce jour la commune est dans l'attente de son avis.

Monsieur le maire propose de prendre une décision concernant les devis dès que la commune disposera de l'avis de l'expert.

Après en avoir délibéré , le Conseil municipal,

- Prend acte de cette décision,
- Charge le Maire de suivre ce dossier.

### **2024-003 – Problème d'eau « Les Fraux »**

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le problème d'arrivée d'eau sur la conduite au lieu-dit « Les Fraux ».

Depuis le mois d'août, la situation est difficilement supportable pour l'habitant qui se voit privé d'eau ou partiellement malgré les différentes interventions effectuées par la commune.

Une demande de devis a été faite à deux entreprises pour un projet de raccordement de branchements entre le chalet de l'administré et la déchetterie, à ce jour une seule a répondu :

- L'Entreprise TERRACOL pour un montant de 7 570 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve à l'unanimité ce devis
- Charge Monsieur le Maire du suivi du dossier

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2024-001 à 2024-002 établies sur 2 pages.